

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 202 Approches spécifiques du travail social			
Ancien Code	SOAS2B02	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEAS2020		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Campus Mons Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be) Aurore STRAPPAZON (aurore.strappazon@helha.be) Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be) Thérèse TAMBOUR (therese.tambour@helha.be) Frédéric JANUS (frederic.janus@helha.be) Marie-Ange HUNT (marie-ange.hunt@helha.be) Roxane LEMAN (roxane.leman@helha.be) Christelle DERONNE (christelle.deronne@helha.be) François GERODEZ (francois.gerodez@helha.be) Eric GENOT (eric.genot@helha.be) Marie-Anne LARDINOIS (marie-anne.lardinois@helha.be) Sylvie MOLLE (sylvie.molle@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Montignies Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) Benjamin LEVAQUE (benjamin.levaque@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Montignies (HD) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be)</p> <p>HELHa Louvain-la-Neuve Sophie DETOURNAY (sophie.detournay@helha.be) Anne WALRAVENS (anne.walravens@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be) Benjamin LEVAQUE (benjamin.levaque@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Anne RAKOVSKY (anne.rakovsky@helha.be) Jérémy THOLOMÉ (jeremie.tholome@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a la particularité de rassembler différentes activités d'apprentissage qui offrent une pluralité de regards et d'approches utiles à une pratique de travail social. Elle donne des repères spécifiques au sein de trois champs que sont la déontologie et l'éthique, la sociologie et la méthodologie. Ces repères vont aider l'étudiant à étoffer son positionnement professionnel et à affiner la mise en place de son intervention.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux

2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble

2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

3.1 Construire son identité professionnelle

3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement

3.3 Exercer un jugement professionnel.

3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.

5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.

5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.

5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**

6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées

Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**

7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés

7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**

8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.

8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Connaître les règles relatives au partage d'informations
- II. Utiliser les repères apportés pour construire et argumenter un positionnement professionnel
- III. Appliquer les outils théoriques et/ou méthodologiques pour analyser les situations complexes auxquelles les assistants sociaux sont confrontés
- IV. Concevoir de manière créative des pistes de solution et/ou d'intervention

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus Mons			
SOAS2B02C	Déontologie	12 h / 1 C	
SOAS2B02D	Séminaire de travail social 2	18 h / 1 C	
+ HELHa Campus Montignies			
SOAS2B02E	Méthodologie du projet	20 h / 1 C	
SOAS2B02F	Sociologie de la famille	15 h / 1 C	(opt.)
SOAS2B02G	Sociologie de l'interculturalité	15 h / 1 C	(opt.)
+ HELHa Campus Montignies (HD)			
SOAS2B02X	Méthodologie du projet	20 h / 1 C	
SOAS2B02Y	Sociologie de la famille	15 h / 1 C	(opt.)
SOAS2B02Z	Sociologie de l'interculturalité	15 h / 1 C	(opt.)
+ HELHa Louvain-la-Neuve			
SOAS2B02A	Déontologie du travail social	15 h / 1 C	
SOAS2B02B	Pratiques artistiques et travail social	15 h / 1 C	

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus Mons			
SOAS2B02C	Déontologie	10	
SOAS2B02D	Séminaire de travail social 2	10	
+ HELHa Campus Montignies			
SOAS2B02E	Méthodologie du projet	10	
SOAS2B02F	Sociologie de la famille	10	(opt.)
SOAS2B02G	Sociologie de l'interculturalité	10	(opt.)
+ HELHa Campus Montignies (HD)			
SOAS2B02X	Méthodologie du projet	10	
SOAS2B02Y	Sociologie de la famille	10	(opt.)
SOAS2B02Z	Sociologie de l'interculturalité	10	(opt.)
+ HELHa Louvain-la-Neuve			
SOAS2B02A	Déontologie du travail social	10	
SOAS2B02B	Pratiques artistiques et travail social	10	

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'unité d'enseignement est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

POUR LES DEPARTEMENTS DE MONS ET LOUVAIN-LA-NEUVE

Si toutes les AA composant l'UE sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE, de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté une note de moins de 10/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, cette note d'échec sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- Dès que 2 échecs sont constatés - quelle que soit l'ampleur des échecs - , la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de

présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

Ces dispositions en matière de notation de l'UE restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

POUR LE DEPARTEMENT DE MONTIGNIES (HJ et HD)

Si toutes les AA composant l'UE sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE, de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté un seul échec à 7/20 (ou inférieur 7/20) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la note de 7/20 (ou inférieure à 7/20) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- Dès que 2 échecs sont constatés - quelle que soit l'ampleur des échecs - , la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

Ces dispositions en matière de notation de l'UE restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre,

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE,

pour la (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage ;

- une note de 10/20 ou plus :

il voit cette note partielle reportée pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

5. Cohérence pédagogique

La place de la créativité dans le travail social pose avec acuité la question des marges de manœuvre dont dispose l'assistant social dans son champ d'intervention. Ce faisant, les disciplines de ces UE (Artistique, Déontologie, Sociologie, Méthodologie et Droit) mobilisent chez l'étudiant des compétences lui permettant de s'autoriser à être créatif en développant une conscience de ses pratiques et une compréhension du contexte sociétal et institutionnel dans lequel il intervient.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Déontologie			
Ancien Code	7_SOAS2B02C	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEAS2023		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'assistant social se trouve souvent pris dans des tensions entre les droits et besoins de l'utilisateur, les missions de l'institution et ses valeurs personnelles. L'objectif sera bien de donner des repères inscrits dans les codes de déontologie en travail social afin de guider son intervention et d'utiliser au mieux cette part de liberté/responsabilité qu'il détient. Une place particulière est réservée au secret professionnel.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- I. Définir et comprendre la déontologie comme repère fondamental en travail social.
- II. Utiliser les repères déontologiques pour questionner des pratiques de travail social.
- III. Définir le secret professionnel d'un point de vue légal et déontologique.
- IV. Analyser une situation en travail social d'un point de vue déontologique afin de dégager ou questionner une position professionnelle.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Approche générale de la déontologie.
- La déontologie des assistants sociaux.
- Contenu des codes de déontologie en travail social.
- Le secret professionnel.

Démarches d'apprentissage

La pédagogie utilisée sera fonction des modalités pratiques d'enseignement.

- **Cours en auditoire** : L'approche théorique se donnera en auditoire à l'ensemble des étudiants. La découverte des concepts théoriques se fera de façon magistrale avec quelques mises en situations et l'appui des codes de déontologie. Des questionnements déontologiques actuels seront abordés afin de pousser les étudiants à une vigilance professionnelle.
- **Ateliers** : Les quatre dernières heures de cours sont données en sous-groupes. Ce sera le moment de l'articulation théorie-pratique à partir de mises en situations où les interactions seront privilégiées. A travers des mises en situations, l'étudiant sera amené à développer une réflexion déontologique pour se donner des repères éclairants dans son rôle d'assistant social.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Regard sur l'examen de l'année précédente.
- La mise en situation posée à l'examen ressemblera fortement aux mises en situation abordées au cours et en atelier.

Sources et références

- Bonjour P & Corvazier F., Repères déontologiques pour les acteurs sociaux, Eres, 2003 Boudjemaï M., Le secret professionnel en action sociale, Editions Dunod, Paris, 2008
- Le secret professionnel partagé, revue "L'Observatoire" n° 77, 2013
- Secret professionnel et déontologie, Journal du Droit des Jeunes, 2007
- Chambeau M., Pour une glasnost dans l'aide à la jeunesse, Editions Jeunesse et Droit, 2011
- Nouwynck L., Eloge de la déontologie, Matinée de réflexion de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, février 2014

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Un syllabus et un Powerpoint sont déposés sur l'espace du cours. Les étudiants ont accès à différents codes de déontologie.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Un examen écrit portera sur la matière théorique et sur des mises en situation. Celui-ci aura lieu en janvier. Il vise à vérifier:

- la connaissance et la compréhension des repères déontologiques;
- l'appropriation des repères et des valeurs déontologiques à travers des mises en situation.

La formation à cette AA passe par une participation active des étudiants aux ateliers. La présence y est donc rendue obligatoire, les présences seront prises systématiquement. Une absence injustifiée à un ou à deux ateliers fera perdre 3 points dans la cotation finale. Cette perte de 3 points peut être évitée par un travail négocié avec le professeur. Le retrait des 3 points dû à l'absence injustifiée en séminaire est annulé pour la seconde session. Pour les étudiants en crédit résiduel, l'examen portera sur la matière de l'année en cours.

La pondération de cette partie "Déontologie" vaut 50 % des points de la note finale de l'UE. Il faut réussir les 2 AA de cette UE pour que celle-ci soit validée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	100			Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Séminaire de travail social 2			
Ancien Code	7_SOAS2B02D	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEAS2024		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Aurore STRAPPAZON (aurore.strappazon@helha.be) Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be) Thérèse TAMBOUR (therese.tambour@helha.be) Frédéric JANUS (frederic.janus@helha.be) Marie-Ange HUNT (marie-ange.hunt@helha.be) Roxane LEMAN (roxane.leman@helha.be) Christelle DERONNE (christelle.deronne@helha.be) François GERODEZ (francois.gerodez@helha.be) Eric GENOT (eric.genot@helha.be) Marie-Anne LARDINOIS (marie-anne.lardinois@helha.be) Sylvie MOLLE (sylvie.molle@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objectif du Séminaire de travail social, aussi appelé "TP", est d'amener les étudiants à s'approprier les repères et les outils méthodologiques abordés aux cours de méthodologie du travail social (UE213) et plus spécifiquement les activités d'apprentissage « travail social individualisé » et « travail social de groupe », dans le respect des règles déontologiques (les AA Déontologie et celle-ci relevant toutes deux de l'UE202).

L'approche pédagogique est expérientielle ; il s'agit d'immerger l'étudiant dans une posture professionnelle de dynamique d'équipe.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'AA, l'étudiant sera capable :

- D'expérimenter les repères méthodologiques vus au cours de travail social individualisé (construction et analyse de la demande, le bilan psychosocial, le projet d'intervention, l'évaluation) et de travail social de groupe (planification de l'intervention et le début d'un groupe) autour d'une situation sociale donnée.
- D'argumenter ses positions professionnelles en regard d'une situation sociale donnée.
- De mobiliser des habiletés relationnelles (communication verbale et non-verbale) face à une personne ou un groupe, nécessaires à l'installation d'une relation d'aide.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le Séminaire de travail social s'appuie sur la méthodologie du travail social individualisé et de groupe tels que présentée dans le programme de B2, ainsi que sur la déontologie du travail social. Les 6 séances de TP s'organisent autour des thèmes suivants :

- Présentation du séminaire, définition du cadre (cadre en partie imposé et en partie co-construit avec le groupe) et création du groupe.
- Accueillir et écouter.

- Explorer et comprendre une situation.
- Analyser la demande.
- Ebaucher une intervention.
- Intégration du processus d'intervention à travers un exercice de mise en situation + Evaluation certificative selon le processus défini au point 4.

Démarches d'apprentissage

La pédagogie utilisée s'appuie sur **la présence, l'implication et la participation** des étudiants dans le groupe au cours des 6 séances de TP de 3 heures chacune.

Elle est active.

Les séances de TP seront l'occasion, à partir de situations pratiques, d'expérimenter et de s'approprier la méthodologie en travail social de B2, dans le respect des règles déontologiques, dans un processus d'intelligence collective.

Les supports seront variés : mises en situation, jeux de rôle, témoignages de professionnels, séquences filmées, analyse d'extraits de documentaires, expérimentations et appropriation des outils du travail social, du travail d'écriture...

Dispositifs d'aide à la réussite

Lors du cours, les étudiants sont amenés à mettre en pratique les repères méthodologiques sur des mises en situation. Les modalités d'évaluation impliquent la présence et participation des étudiants.

Sources et références

- Syllabus de « Méthodologie - travail social individualisé » (UE213), Degimbe P. et Leman R., ISSHA, 2024-25.
- Syllabus de « Méthodologie - travail social de groupe » (UE213), Degimbe P. Juvent B. et Lacroix M., ISSHA, 2024-25.
- Syllabus de "Déontologie" (UE202), Degimbe P., ISSHA, 2024-25

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les syllabi de l'UE213 (TSI et TSG) et de de l'UE 202 (déontologie) sont mis en ligne sur Connected (voir les espaces de cours respectifs).

4. Modalités d'évaluation

Principe

La particularité des séminaires (articulation théorie-pratique, dynamique) permet de ne faire qu'une évaluation en juin.

L'évaluation du séminaire de travail social 2 se fonde sur **la présence, l'implication et la participation** des étudiants à l'ensemble du processus.

- Une cote de base (10/20 points) est attribuée à l'étudiant qui a participé à tout le processus (6 séances), à laquelle s'ajoute une cote de 10 points d'autoévaluation collective par le groupe d'étudiants. Cette cote d'autoévaluation est fixée par le groupe d'étudiants sur base d'une discussion collective, argumentée et négociée lors de la dernière séance.
- *En cas d'absence (justifiée), une alternative est proposée à l'étudiant **pour maintenir son implication dans le processus**. Cette "alternative" est définie par les enseignants pour et avec les participants au groupe **dès la première séance (au moment de la fixation du cadre)**.*
- *S'il a été absent à une séance de Séminaire de travail social, l'étudiant a la responsabilité de contacter les Maîtres de formation pratique intervenants dans son groupe, dans les plus brefs délais pour organiser son retour à la séance suivante (alternative prévue).*
- *Pour être valable, tout justificatif d'absence doit être transmis à l'école selon la procédure prévue au règlement + copie (de courtoisie) aux responsables du TP.*
- Une absence injustifiée donne lieu à un retrait de 3 points sur la cotation finale.
- **A partir de la 3ème absence (justifiée ou non), il sera impossible d'évaluer la participation et l'implication dans le processus et l'étudiant sera évalué en seconde session.** Selon les circonstances,

un PP ou un CM sera porté à son relevé de notes.

En cas de seconde session, un travail écrit sera demandé à l'étudiant sur base de lectures. Les consignes spécifiques seront données par la responsable pédagogique du bloc 2. Le retrait des points pour absence non justifiée est annulé pour la seconde session.

Les étudiants en crédit résiduel sur cette activité sont soumis à cette dernière règle : ils présenteront un travail sur base d'une lecture (consignes précises à solliciter par l'étudiant auprès de la responsable pédagogique du bloc 2).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	100		
Période d'évaluation					Trv	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).